Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Annexe 4

Modalités de pilotage stratégiques et opérationnelles, missions principales des chargés de coopération portant l'évaluation



GOUVERNANCE DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

La Convention Territoriale des Services aux Familles est l'émanation d'une dynamique partenariale locale. Elle concourt à la mise en œuvre d'un projet de territoire en matière de services aux familles sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Ainsi, elle engage plusieurs collectivités et partenaires locaux, au titre de leurs compétences respectives.

Afin de s'assurer de la **bonne réalisation du schéma de développement de la CTSF 2024-2029**, une gouvernance inter-collectivités a été instaurée. Le schéma de gouvernance (cf. page suivante) présente les différentes instances qui participeront :

- Au pilotage de la CTSF : Comité de pilotage et comité territorial qui se réuniront 1 fois par an
- À sa planification et son évaluation : Comités techniques qui se réuniront 2 fois par an
- À sa réalisation : Equipes projets et équipes de terrain qui mettront la CTSF en œuvre au quotidien

La gouvernance a également été imaginée de sorte à **impliquer les acteurs de l'écosystème** (élus, agents des collectivités et partenaires locaux) **dans le déploiement de la CTSF**.

Les modalités de communication et de réunions seront adaptées aux besoins des acteurs participants (ex. utilisation de la visio lorsque pertinent, etc).

GOUVERNANCE DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Pilotage de la CTSF

Le comité territorial : Evaluation et suivi stratégique
Quel rôle ? Le comité territorial évalue l'avancement global de la CTSF et propose des solutions de réajustements
Qui ? Les équipes projet, les CAFs et les partenaires (directions)
Quand ? 1 fois par an (en amont du Comité de pilotage)

Le Comité de pilotage : Décisions
Quel rôle ? Le comité de pilotage bénéficie de la restitution du suivi annuel (écarts avec le prévisionnel, avancées) et étudie les réajustements proposés par le comité territorial
Qui ? Les élus de l'Agglomération et des communes, les directions des collectivités et les directions des CAF
Quand ? 1 fois par an

Planification et évaluation de la CTSF

Les comités techniques : Planification et réflexion technique
Quel rôle ? Les comités techniques confirment ou ajustent la planification initiale en évaluant sa pertinence, envisagent les leviers de réalisation possibles et les freins à anticiper. Ils sont mobilisés dans le cadre de l'évaluation des actions
Qui ? Les équipes projets, les équipes de terrain, les CAF et les partenaires (directions et équipes de terrain)
Quand ? 1 fois par semestre

Réalisation de la CTSF

Les équipes projet : Coordination et suivi opérationnel
Quel rôle ? Les équipes projet coordonnent et suivent la CTSF. L'équipe projet de l'Agglo organise les différentes instances
Qui ? Pour l'Agglo : la direction EJF et les chargés de coopération. Pour les communes : les agents des communes signataires. Les CAFs sont associées
Quand ? Au quotidien

Les équipes de terrain : Mise en œuvre des actions
Quel rôle ? Les équipes de terrain assurent le suivi quotidien des fiches actions en mettant en œuvre les actions
Qui ? Les techniciens, directions des structures
Quand ? Au quotidien

GOUVERNANCE DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

L'organisation de la coopération évoluera dans la CTSF 2025-2029 par rapport à celle de la précédente CTSF. En effet, l'évaluation de cette dernière a mis en valeur des **axes d'amélioration quant à la coopération locale afin de** :

- améliorer le maillage territorial
- renforcer l'interconnaissance professionnelle
- favoriser la transversalité pour optimiser certaines politiques publiques
- faciliter la mise en lien et en cohérence des dispositifs existants
- accompagner des équipes dont les métiers sont en tension

En parallèle, des **évolutions sont en cours sur le territoire** :

- la répartition des compétences en matière de services aux familles (petite enfance, enfance, jeunesse, familles) sera requestionnée en 2025 ;
- la CTSF 2025-2029 sera signée par plusieurs collectivités (Agglomération du Pays de Dreux et communes compétentes) et sera coordonnée par les services de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Cette nouvelle organisation implique une évolution de l'approche et des compétences nécessaires aux chargés de coopération pour mener à bien le projet territorial. Dans ce contexte, le schéma de développement de la CTSF réaffirme la nécessité de **renforcer les liens avec les partenaires locaux mais aussi les communes** pour améliorer la coopération locale en vue d'un meilleur maillage territorial et d'une qualité du service rendu aux familles.

Afin d'assurer pleinement ces missions, l'Agglomération du Pays de Dreux bénéficiera du financement de 5,1 ETP CAF, qui se répartiront comme présenté en page suivante.

GOUVERNANCE DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- Promotion de l'homogénéité dans l'accès aux offres, aux informations, aux projets d'envergure territoriale
- Animation de la CTSF sur le territoire
- Conseil aux communes
- Coordination avec les autres dispositifs existants (Cité Educative, PEDT, …)
- Animation de la vie locale

COORDINATION GLOBALE DE LA CTSF

1 ETP

(0,5 : mission chargée de coopération)

Assistant pédagogique : 1 ETP

Coordinateur de la Cité éducative : 1 ETP

REFERENT PETITE ENFANCE / ENFANCE / ADOS

1 ETP

(0,7 : mission chargée de coopération)

(0,30 : management des équipes de proximité pris en charge par l'Agglo du Pays de Dreux)

Structures communes (secteur à définir)

REFERENT PETITE ENFANCE / ENFANCE / ADOS

1 ETP

(0,7 : mission chargée de coopération)

(0,30 : management des équipes de proximité pris en charge par l'Agglo du Pays de Dreux)

Structures communes (secteur à définir)

REFERENT JEUNESSE/ FAMILLE

1 ETP

(0,7 : mission chargée de coopération)

(0,30 : management des équipes de proximité pris en charge par l'Agglo du Pays de Dreux)

Ensemble du territoire

INGENIERIE DE PROJETS ET AXES TRANSVERSAUX

1 ETP

(1 : mission chargée de coopération)

-Gouvernance du projet
- Coordination des projets transverses (inclusion, aller-vers, inclusion numérique, travail interservices, …)
- référent communication
-Animation de la vie locale et de la participation citoyenne

Ensemble du territoire

MAILLAGE TERRITORIAL

1 ETP chargé de coopération

(1 : mission chargée de coopération)

-Mise en place de la loi travail du 18 décembre 2023 (Service public de la petite enfance)
-animation de la CTSF sur la zone « blanche » = les communes signataires sans transfert de compétences
- suivi éducatif des DSP
-Développement de l'interconnaissance professionnelle
-Travail avec la direction en charge des relations avec les secrétaires de mairies (Appui aux communes)

Ensemble du territoire

COORDINATION DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX

1 ETP

(0,5 : mission chargée de coopération)

(0,50 mission suivi technique des transferts de compétences et études. Pris en charge par l'Agglo du Pays de Dreux)

-Participation à la dynamique d'impact collectif
-Travail sur l'articulation des dispositifs (PEDT, Politique de la CTSF Dreux et Vernouillet, Cité éducative)
-Renforcement de la continuité éducative
-Mise en place d'actions de co-développement
-Travail sur les projets structurels de développement en partenariat avec les services compétents internes et externes

Ensemble du territoire

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CTSF

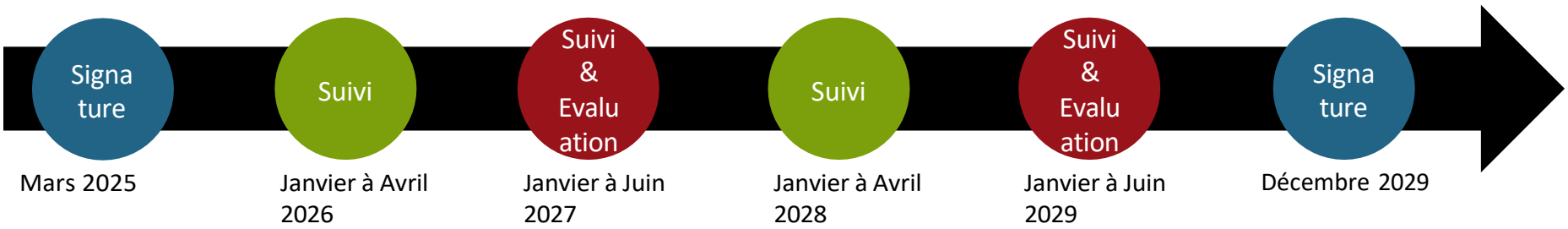
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

AMBITION : Faciliter l'appropriation des enjeux de la CTSF par les acteurs de l'écosystème

ORIENTATION : Assurer le suivi régulier de la CTSF par le biais d'outils d'évaluation

Afin de faire vivre la CTSF et d'en favoriser son efficacité et sa pertinence, des méthodes de suivi et d'évaluation sont prévues. En effet, il est essentiel de prévoir des modalités de bilan et d'évolution de la CTSF, celle-ci n'étant pas figée (dynamiques socio-démographiques pouvant évoluer, facteurs exogènes – notamment législatifs – pouvant impacter la stratégie locale, …).

Si le suivi et l'évaluation sont deux phases de travail distinctes aux méthodologies différentes, elles sont toutefois complémentaires. Les phases de suivi alimenteront, en partie, les phases d'évaluation de la CTSF. Un suivi rigoureux et professionnalisé de la CTSF s'impose donc dans cette nouvelle contractualisation.



SUIVI DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- **Pourquoi ?** Le suivi a pour objectif de **cadencer les projets, de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions** et de réaliser des points d'étapes réguliers

- **Quand ?** Le suivi annuel N de la CTSF doit être **finalisé pour la fin du mois de février N+1**, afin d'être soumis aux instances de pilotage : Comité territorial en mars, Comité de pilotage en avril.

- **Par qui ? Chaque pilote d'action** (dont les actions transversales) est responsable du suivi de son action. S'il en est responsable, cela n'implique pas qu'il soit seul pour le réaliser : mobilisation des équipes de direction et de terrain. Le coordinateur global de la CTSF, en tant qu'organisateur des instances de pilotage, rappelle régulièrement la nécessité de réaliser ce suivi en amont des comités territorial et de pilotage.

Nota Bene : Chaque collectivité signataire de la CTSF devra fournir les éléments de suivi nécessaires à l'animation du Comité de pilotage annuel

- **Quoi ?** Le suivi permet de **valoriser l'état d'avancement des actions** (réalisé, en cours, en retard, pas réalisé) et leurs **résultats intermédiaires**, grâce au remplissage d'indicateurs de suivi

- **Comment ?** Le suivi annuel se découpera en deux temps :
 1. Le **suivi par fiche action** qui sera réalisé en équipe (Janvier à Février) ;
 2. Le **suivi global de la CTSF** qui sera réalisé par le chargé de coopération pilote, en vue d'alimenter les instances de pilotage (Mars-Avril).

1. Le **suivi par fiche action** :

Pour faire vivre la CTSF et en faciliter son appropriation par les équipes, il a été décidé que les fiches actions seront « vivantes ». Elles ont ainsi été pensées en 2 volets (cf. illustrations en pages suivantes) : un **volet prévisionnel** dont l'objectif est de centraliser les tâches à réaliser pour la mise en œuvre de l'action dans l'année à venir et un **volet bilan** dont l'objectif est de centraliser les tâches réalisées, leurs résultats chiffrés et le bilan qualitatif de l'action.

La mise à jour des fiches actions sera donc réalisée **au fil de l'eau par le pilote et fera l'objet d'un groupe de travail annuel avec l'équipe concernée par l'action** : qu'a-t-on réalisé cette année, passant du volet prévisionnel au volet bilan ? Qu'en retire-t-on ?

FICHE ACTION 2.1 - IDENTIFIER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉTUDIER LEUR POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Orientations :

- **Rendre les métiers attractifs et fidéliser les collaborateurs en poste**
- **Améliorer la reconnaissance des métiers du secteur socio-éducatif**

Diagnostic initial :

- Une pénurie de personnel, notamment en matière d'animation petite-enfance et enfance-jeunesse
- Des métiers en tension : 53% des professionnels indiquant avoir rencontré des difficultés de recrutement
- La recherche du bien-être des collaborateurs pour les fidéliser et offrir un service de meilleure qualité grâce à des équipes stables et formées

Tâche à mener en associant les communes et les acteurs	Pilote	Échéance	Moyens humains nécessaires	Moyens financiers nécessaires	Durée de mise en oeuvre
1. Continuer à travailler la mobilité des agents	Chargé de coopération	2025	Mobilisation du service RH	0	En cours
2. Poursuivre le travail sur la mise à niveau des régimes indemnitaires	Chargé de coopération	2026	Mobilisation du service RH	0	En cours
3. Harmoniser des process communs de recrutement (grille d'analyse commune), d'accueil des nouveaux agents et de suivi du parcours de l'agent	Directeur Accueil de Loisirs Délégué Enfance	2025	• Mobilisation du service RH • Temps de formation des postes de direction à prévoir	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
4. Repenser l'organisation du travail (dont les temps de travail)	Chargé de coopération	2026	Mobilisation du service RH	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF
5. Réorganiser l'organigramme de la direction (dont les postes de responsables animateurs ados)	Chargé de coopération	2025	Mobilisation du service RH	0	A mettre en place sur la durée de la CTSF

FICHE ACTION 2.1 - IDENTIFIER LES LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉTENTION DES PROFESSIONNELS DES SERVICES À LA POPULATION ET ÉTUDIER LEUR POTENTIELLE MISE EN ŒUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Résultats visés :

- Des professionnels satisfaits de leurs conditions de travail permettant ainsi une plus grande stabilité (fidélisation des agents) et une meilleure qualité du service rendu
- Une amélioration des recrutements, une durée de vacance des postes moins longue

Tâches menées	Dates

Observations – Points de vigilance :

- xx

Indicateurs de suivi	2025	2026	2027	2028	2029
Taux de turn-over dans les équipes d'animation					
Taux d'absentéisme annuel					
Attractivité des postes : Nombre de candidature moyen à chaque recrutement					

Bilan – Perspectives : *Cette action a-t-elle eu un impact sur le public, sur l'organisation interne du territoire et sur les partenaires ? Et si oui, lesquels ?*

- xx

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- **Comment ?**

2. **La restitution aux instances (suivi global de la CTSF) :**

Fin février, l'ensemble des fiches actions devront être mises à jour et envoyées au coordinateur global de la CTSF qui aura la charge **d'actualiser le schéma de développement avec l'état d'avancement global de chaque action**.

Ce travail sera réalisé en amont du Comité territorial (mars). Le **Comité territorial passera en revue les actions réalisées** et choisira celles qui feront l'objet d'une présentation en Comité de pilotage (actions sur lesquelles des arbitrages sont nécessaires, actions à valoriser particulièrement, …).

Le **Comité de pilotage** sera réalisé en avril afin de disposer d'un état des lieux du réalisé et de réorienter, le cas échéant, les moyens donnés aux services pour mettre en œuvre les orientations de la CTSF.

Zoom sur la méthode d'animation du Comité de pilotage annuel

Le comité de pilotage annuel n'aura pas vocation à rentrer dans le détail de chaque action réalisée dans l'année. En revanche, il devra disposer d'une vision globale de l'avancement de la CTSF et pouvoir statuer sur les actions le nécessitant.

Ainsi, le Comité de pilotage pourra suivre l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du schéma de développement (format Excel) :
 - Rappel des orientations et actions
 - Présentation de l'état d'avancement de chaque action (ex. action 1.1 : 50%)
2. Discussions autour des actions identifiées comme prioritaires par le Comité territorial :
 - Contexte (réalisé, difficultés rencontrées, évolutions/facteurs exogènes, opportunités)
 - Proposition de perspectives d'évolution de l'action

ÉVALUATION DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- **Pourquoi ?** L'évaluation a pour objectif final **l'actualisation du schéma de développement** : va-t-on dans le bon sens ? Si oui, quelles sont nos nouvelles priorités pour les années à venir ? Si non, comment réajuste-t-on le schéma de développement ?

- **Quand ?** L'évaluation sera **réalisée 2 fois au cours de la CTSF** : à mi-parcours (1er semestre 2027) afin d'ajuster les actions au besoin puis à l'échéance de la CTSF (1er semestre 2029) afin de mesurer l'impact global sur le territoire

- **Par qui ?** L'évaluation sera un temps fort de **mobilisation partenariale**, elle s'appuiera principalement sur les comités techniques thématiques (cf. schéma de gouvernance)

Nota Bene : Chaque collectivité signataire de la CTSF devra s'intégrer dans cette démarche d'évaluation et est responsable de l'évaluation de ses actions mises en œuvre, en lien avec la CTSF.

- **Quoi ?** L'évaluation permet de **mesurer l'atteinte des ambitions et orientations fixées** dans la CTSF et de préciser les changements opérés grâce à la démarche

Nota Bene : L'évaluation n'est pas que de la consolidation du suivi, mais une prise de hauteur sur la politique menée : Comment a-t-on mené les orientations définies dans la CTSF sur le territoire sur ces dernières années ? Est-on parvenu à des changements significatifs en matière de :

- **qualité de service ?**
- **d'adéquation de l'offre avec les besoins ?**
- **de visibilité de l'offre ?**
- **de dynamique partenariale ?**

Les questions évaluatives varient selon les orientations définies pour chaque segment et axe transversal. Elles sont listées dans le schéma de développement dans une fiche évaluation se trouvant à la fin de chaque axe/segment (cf. illustration page suivante).

- **Comment ?**

L'évaluation sera alimentée par :

- Analyse de données quantitatives (fréquentation, taux de satisfaction, etc.).
- Enquêtes qualitatives (entretiens, groupes de parole avec familles et acteurs).
- Observation des pratiques et évolutions sur le terrain.
- Comparaison avec les objectifs fixés en 2024 lors de l'élaboration de la CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

Les questions évaluatives ci-dessous ont vocation à guider l'évaluation de la CTSF du Pays de Dreux. Elles seront traitées tout au long du processus d'évaluation défini en annexe 4 du présent document.

QUESTIONS ÉVALUATIVES :

1. En quoi la CTSF a amélioré le maillage territorial ?
2. Dans quelle mesure l'interconnaissance s'est renforcée entre les professionnels des services aux familles ?
3. Quels moyens ont été mis en oeuvre pour améliorer l'articulation entre les dispositifs dans lesquels s'inscrit l'Agglomération ?
4. Dans quelle mesure le travail en transversalité a permis de faciliter la continuité éducative ?

Indicateurs d'évaluation :

1. En quoi la CTSF a amélioré le maillage territorial ?

- Niveau d'implication et d'acceptation du projet par les élus locaux
- Convergence des règles d'inscription, des horaires, des tarifs et des critères d'accueil entre les communes
- Nombre d'actions conjointes réalisées (Mission Locale, France Travail, etc.)

2. Dans quelle mesure l'interconnaissance s'est renforcée entre les professionnels des services aux familles ?

- Amélioration de la coordination entre les acteurs jeunesse-famille
- Nombre de nouveaux partenariats noués avec les acteurs locaux
- Appréciation des partenaires sur la qualité des rencontres partenariales organisées et leur impact sur la coopération quotidienne
- Perception des professionnels sur l'amélioration de l'orientation des familles grâce à une meilleure connaissance des services disponibles

3. Quels moyens ont été mis en oeuvre pour améliorer l'articulation entre les dispositifs dans lesquels s'inscrit l'Agglomération ?

- Récurrence d'instances de réflexion mutualisées (comité technique, groupe de travail)
- Fluidité dans les interactions entre dispositifs et entre services

4. Dans quelle mesure le travail en transversalité a permis de faciliter la continuité éducative ?

- Nombre de professionnels formés à la transversalité des services
- Impact sur la fluidité du parcours des jeunes et familles (études de cas)

ÉVALUATION DE LA CTSF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

- **Comment ? (suite)** L'évaluation sera un processus collectif (équipes de terrain et partenaires locaux, élus concernés par la démarche et notamment adjoints dans les communes n'ayant pas transféré la compétence). Suite au **suivi annuel réalisé en janvier – février,**
 - Une **session des Comités techniques thématiques** sera organisée ;
 - Une **réunion de travail spécifique sur l'évaluation des axes transversaux sera organisée entre chargés de coopération** pour compiler et analyser les retours des Comités techniques thématiques ;
 - Un **temps de réflexion et d'approfondissement aura lieu en Comité territorial ;**
 - Une **réunion de restitution de l'évaluation sera faite auprès des membres du Comité de pilotage**, durant laquelle ils seront également invités à se questionner sur l'efficacité de la gouvernance mise en œuvre dans le cadre de la CTSF. Le Comité de pilotage prendra les décisions nécessaires pour le réajustement du schéma de développement, le cas échéant.

Nota Bene : En amont, il s'agira de former les équipes à l'évaluation, en précisant notamment la différence entre le suivi (bilan des actions réalisées) et l'évaluation (analyse de l'écart entre les actions réalisées et les résultats qui étaient attendus pour chaque action). Avant chaque session d'évaluation, un rappel sera réalisé pour cadrer la teneur des échanges des comités techniques.

<u>Zoom sur la méthode d'animation des Comités techniques thématiques</u>

Les acteurs locaux seront amenés à s'interroger sur l'efficacité de la CTSF (Par les moyens mis en œuvre, a-t-on atteint les ambitions et orientations de la CTSF ?) et sur la pertinence des ambitions, orientations et actions inscrites dans la CTSF (Les actions réalisées dans le cadre de la CTSF répondent-elles toujours à un diagnostic de territoire ?).

Pour ce faire, deux temps de travail seront proposés :

1. Réflexion évaluative sur le segment :
 - Rappel du bilan/suivi = le réalisé
 - Rappel des ambitions et orientations du segment = l'attendu
 - Point sur les moyens mis en œuvre pour atteindre ces ambitions et orientations = analyse de l'écart entre le réalisé et l'attendu
 - Réflexion sur les actualités/facteurs exogènes pouvant modifier la trajectoire à suivre (évolutions juridiques, socio-démographiques, …) = les nouveautés
 - Conclusion sur les perspectives d'évolution = la suite
2. Contribution à l'évaluation des orientations transversales de la CTSF :
 - Rappel des ambitions et orientations transversales
 - Réflexion sur les questions évaluatives et la participation du segment à l'atteinte des orientations transversales

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-CC2025-022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025